



Ollainville
LA ROCHE

DELIBERATION
N° CM 34/061/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

- Séance du 25 juin 2024 -

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY,
M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle BOTIN

- **Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 2 avril 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020, le Conseil Municipal lui a délégué, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L 2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire doit informer les membres du Conseil Municipal de ses décisions de préemption,

Considérant qu'après examen des déclarations, il a pris les décisions de préemption suivantes :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914612410014	AR159-22/21 Rue de la Mairie	314 000€+14 000 € (commission)	NON

914612410015	AH51-52-90-91/3 Allée de la Rocade	310 000€+11 100 € (commission)	NON
914612410016	AN18-81/20 Rue de la Mairie	409 000€+18 000 € (commission)	NON
914612410017	AH245/17 Rue des Prés	165 185 €	NON
914612410018	AH11/Rue des Prés	5 000 €	NON
914612410019	AB390/13 Rue de la Mare Fontaine	365 000 €	NON
914612410020	AH119/7 Bis Rue de la Roche	380 000€ + 10 000 € (commission)	NON
914612410021	AH39/2-4 Rue des Prés (lots 19-37)	175 000€+10 000€ (commission)	NON
914612410022	AA66-67-126-127/36 Rue Rabuteau	595 000€+10 000 € (commission)	NON
914612410023	D1576-1584-1582/10 Rue de la Grosse Haie	840 000€+22 000 € (commission)	NON
914612410024	AR199/6 Rue des Garennes	337 000€+11 795 € (commission)	NON
914612410025	AH51-52-90-91/7 Allée de la Rocade	324 900€+9 900€(commission)	NON
914612410026	AB 388-389-394-395-396-397/19 Rue des Primevères	375 000€+15 000€ (commission)	NON
914612410027	AP 194/23 Rue Soufflet	309 900 € (FAI)	NON
914612410028	B 321/L'Ardrouillère	5 400 €	NON
914612410029	AM221/8 Rue de la Grosse Haie	305 000 €	NON
914612410030	AH349/54 Rue du Chemin Creux	380 000 €	NON

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal

N° d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
7	NO 9124037701	B321-1420/L'Ardrouillère - La Fosse des Tremps	8 400 €	NON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Prend acte de ces décisions.

Le 27 juin 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

